



**Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest**

**Réunion du Mécanisme de coordination  
sous-régionale pour l'Afrique de l'Ouest**

**27 septembre 2017  
Dakar**

ECA/WA/SRCM/2017/01c

Distr. générale  
5 février 2018

Original : français

## **Rapport de la réunion du Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Ouest**



Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest

Maison des Nations Unies, 428 avenue du Fleuve Niger P.O. Box 744 / BP 744 Niamey, Niger

Tél. : +227 20-72-29-61 Télécopie : +227 20-72-28-94 Email : [srdcwest@uneca.org](mailto:srdcwest@uneca.org) Site Web : <http://www.uneca.org>

## A. Contexte

1. Le 27 septembre 2017, s'est tenue à Dakar une réunion du Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Ouest (MCSR-AO). Cette réunion a vu la participation des points focaux des communautés économiques régionales, des directeurs, directeurs régionaux et adjoints des organismes et programmes des Nations Unies basés à Dakar.
2. Le Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Ouest, émanation du Mécanisme de coordination régionale (MCR-Afrique), a pour ambition de favoriser la concertation et la collaboration entre les organismes du système des Nations Unies et les organisations partenaires qui viennent en appui à la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et à ses États membres.
3. En ce qui concerne la région Afrique, l'Assemblée générale des Nations Unies, aux termes de ses résolutions 57/2, 57/7 et 61/296, avait fait du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le cadre d'action et de soutien au développement du continent. Elle a également instruit les organismes et programmes du système des Nations Unies de soutenir le processus de mise en œuvre des programmes du NEPAD<sup>1</sup>, notamment par la formulation de projets communs au niveau régional. Pour cela, on a créé le Mécanisme régional de coordination (MRC) et on l'a et structuré en neuf sous-groupes thématiques, alignés sur les priorités de développement des États africains, telles que déclinées dans le programme du NEPAD : 1) développement des infrastructures d'eau, d'énergie, de transports et des TIC ; 2) gouvernance ; 3) environnement, population et urbanisation ; 4) science et technologie ; 5) paix et sécurité ; 6) agriculture, sécurité alimentaire et développement rural ; 7) mise en valeur des ressources humaines, emploi et VIH/sida ; 8) industrie, commerce et accès au marché ; et 9) sensibilisation et communication.
4. Le MCR-Afrique a pour objectif principal de renforcer la cohérence et la synergie des activités des organismes du système des Nations Unies, afin d'en optimiser les interventions. À cet effet le MRC a investi la CEA des missions de coordination et de secrétariat aux niveaux régional et sous régional. Les bureaux sous-régionaux de la CEA, dont le mandat consiste à promouvoir les programmes d'intégration et de développement en Afrique, sont chargés de convoquer les réunions y relatives. C'est dans ce contexte que le MCSR pour l'Afrique de l'Ouest a été créé en 2013.
5. À sa première réunion, tenue à Dakar les 11 et 12 novembre 2013, le Mécanisme de coordination sous-régionale a retenu six domaines thématiques d'intervention et élaboré un tableau d'activités ; celui-ci a été affiné au cours de la deuxième réunion du MCSR en 2014. Les réunions annuelles du Mécanisme de coordination sous-régionale de 2014 et 2013 ont débouché sur l'adoption d'une plateforme régionale d'appui à la CEDEAO. Cette plateforme repose sur six axes d'intervention commune : 1) gouvernance, paix et sécurité et action humanitaire (gouvernance, démocratie, droits de l'homme, paix et sécurité, action humanitaire, renforcement des capacités et statistique) ; 2) intégration économique (libre circulation, commerce, convergence macroéconomique, harmonisation des politiques et monnaie unique) ; 3) développement des infrastructures (transport, énergie, nouvelles technologies de l'information et de la communication) ; 4) développement humain et égalité entre les sexes (éducation, recherche et innovation,

---

<sup>1</sup> Voir les résolutions 57/2 et 57/7 de l'Assemblée générale.

santé et population, femmes, jeunes et emploi, sport et culture) ; 5) agriculture et sécurité alimentaire, eau et environnement (agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience, eau et assainissement, environnement et changement climatique) ; et 6) développement du secteur privé, de l'industrie, des mines (développement du secteur privé, industrie, mines et pétrole).

6. La réunion des groupes thématiques (troisième réunion du MCSR-AO), qui a eu lieu en juin 2015 avait pour objectifs d'identifier les contraintes et goulots d'étranglement pesant sur l'opérationnalisation du Mécanisme et de définir les stratégies pour les lever, aussi bien du côté du secrétariat du Mécanisme qu'au niveau des organismes et des programmes des Nations Unies, ainsi que d'autres parties prenantes. Des représentants des bureaux régionaux et sous-régionaux des organismes et programmes des Nations Unies, notamment ceux qui œuvrent en Afrique de l'Ouest comme la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Bureau international du Travail (BIT) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont aussi participé au processus, ainsi que des communautés économiques régionales (CER) comme la CEDEAO et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Les participants à la réunion ont identifié les activités à potentiel de coordination rapide, notamment l'appui au projet Sahel, la question du dividende démographique, l'aide aux pays affectés par la maladie de la fièvre Ebola et à ceux de l'Union du fleuve Mano, le renforcement du système de l'état civil et la lutte contre l'apatridie, ainsi que l'appui au « Comité régional d'intégration », un ensemble d'organisations intergouvernementales impliquées dans le cadre d'une plateforme des organisations intergouvernementales d'Afrique de l'Ouest.
7. Cette réunion restreinte des chefs de groupes et sous-groupes thématiques constituait, d'une part, la preuve de l'importance des points focaux institutionnels pour l'opérationnalisation du Mécanisme et un appel aux différentes parties prenantes, d'autre part, pour qu'ils identifient leurs représentants au sein du Mécanisme. En réponse, les organismes et programmes des Nations Unies, dans leur majorité, ont choisi leurs points focaux pour les différents groupes thématiques. C'est pour consolider ces progrès et fédérer les organismes et programmes autour de quelques initiatives phares, que le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest a organisé en 2016 une réunion des points focaux du Mécanisme.
8. En 2017, la réunion des points focaux s'est tenue dans un contexte marqué par un abandon progressif de la logique des groupes thématiques car ces derniers avaient produit des résultats mitigés. En outre, le Mécanisme de coordination sous-régionale faisait face, dans son fonctionnement, à une incompréhension qui semblait en faire un concurrent du Mécanisme, celui représenté par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). Cette difficulté présente au niveau continental a conduit les responsables des organismes des Nations Unies à faire de la dix-huitième réunion du MCR-Afrique une réunion conjointe (première réunion conjointe) avec le GNUD. Cette réunion s'est tenue les 25 et 26 mars 2017 à Dakar et a confirmé la nécessité d'inscrire les actions des deux mécanismes sous le sceau de la complémentarité.
9. Au niveau sous-régional, la complémentarité consistera, pour ce qui est de l'Afrique de l'Ouest, à faire du MCSR un outil de coordination au service du travail fait par les organismes des Nations Unies en appui aux activités régionales. On mettra l'accent sur

une collaboration pour de la mise en œuvre de projets conjoints en lieu et place d'un système d'alignement sur les groupes thématiques au niveau continental.

## **B. Objectifs de la réunion**

10. La réunion du Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Ouest de 2017 avait pour objectif principal de promouvoir une plus grande synergie et efficacité des activités, par le truchement de la mise en œuvre de programmes ou de projets communs, en appui aux organisations intergouvernementales existantes en Afrique de l'Ouest.
11. Les objectifs spécifiques étaient les suivants :
  - a) Identifier les voies et moyens de renforcer la coordination des activités des partenaires à l'échelle de la sous-région ;
  - b) Partager les informations sur les projets conjoints en cours et ceux en préparation en vue de susciter la participation de nouveaux acteurs/organismes ;
  - c) Mettre au même niveau d'information l'ensemble des membres du Mécanisme de coordination sous-régionale, notamment sur les changements qui interviennent sur le continent dans la cadre du MCR-Afrique.

## **C. Déroulement de la réunion**

12. Le Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest et le Coordonnateur du Programme communautaire de développement (PCD) de la CEDEAO ont prononcé deux allocutions lors de l'ouverture des travaux de la plénière. La cérémonie d'ouverture de la plénière s'est déroulée en présence d'une vingtaine de participants, qui venaient du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de l'Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture (UNESCO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Union du fleuve Mano (UFM) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La liste des participants figure en annexe. Au cours de cette plénière, le secrétariat a présenté les nouvelles orientations du MCSR. La CEDEAO, quant à elle, a fait un exposé sur son cadre prioritaire et ses prochaines activités.
13. Les travaux en plénière ont été présidés par M. Dimitri Sanga, Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest. Au cours des travaux, les participants ont passé en revue l'état de la mise en œuvre des initiatives conjointes dans la sous-région ouest-africaine. Ces initiatives portent sur l'état civils, les profils de pays, l'appui des Nations Unies à la Commission du Bassin du Lac Tchad, les activités de la CEDEAO et celles de l'Union du fleuve Mano.

14. Il est ressorti des échanges qu'il faudrait éviter la duplication des efforts ou des interventions afin de rationaliser l'utilisation des ressources par la principale communauté économique régionale qu'est la CEDEAO.
15. Il s'agissait de voir ensemble comment faire fonctionner le MCSR pour l'Afrique de l'Ouest en prenant en compte ce qui se faisait déjà au niveau de chaque organisation et tendre vers une synergie des interventions.
16. Les participants ont mis à jour la feuille de route de la CEDEAO et ont convenu de mettre également à jour la cartographie des interventions de la CEDEAO, en l'harmonisant avec les programmes internationaux et régionaux (Programme de développement à l'horizon 2030 et Agenda 2063 de l'Union africaine) pour aboutir à des projets fédérateurs. Cette démarche imposait le passage de l'approche d'interventions par silo à une approche par l'élargissement et le renforcement du partenariat à travers des projets et activités conjoints. Sur la base des exemples de coopération, les participants ont suggéré que l'accent soit mis sur les projets transfrontaliers, comme, par exemple, le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil (APAI/CRVS), la stratégie CEDEAO et G5 du Sahel, la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, la coopération Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel/CEDEAO, et les profils de pays.
17. Enfin, les participants ont réaffirmé la nécessité d'harmoniser les différents cadres de concertation de portée sous-régionale existants, afin de parvenir à leur rationalisation, voire plus d'efficacité.

#### **D. Conclusions de la réunion**

18. Les échanges ont permis d'obtenir les résultats suivants :
  - a) Identification des principaux goulots d'étranglement au fonctionnement du Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Ouest, et proposition de solutions ;
  - b) Examen de l'état de mise en œuvre des principales activités fédératrices ;
  - c) Mise en exergue du rôle central du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest dans le fonctionnement du Mécanisme ;
  - d) Inventaire des activités conjointes des différentes organisations, en collaboration avec la CEDEAO, afin de ressortir les actions prioritaires pour la zone et cela conformément aux calendriers des différents acteurs de projets ou programmes conjoints.

#### **E. Implications pour le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest**

19. Sur la base des échanges et en tenant compte des goulots d'étranglements, la CEA devra engager les actions suivantes :
  - a) Proposer un canevas qui permettra de faire l'inventaire des activités prioritaires fédératrices et en faire le suivi ;

- b) Saisir officiellement les responsables des organismes et programmes des Nations Unies impliqués dans le Mécanisme de coordination sous-régionale afin d'obtenir leur adhésion effective au Mécanisme, ainsi que leur appropriation du processus ; ceci passe par la participation du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest aux réunions des équipes des directeurs régionaux et du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) ;
- c) Partager le rapport du MCR-Afrique, répertorier tout ce qui se fait au niveau du Mécanisme de coordination sous-régionale et le répercuter sur le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) ;
- d) Rendre effective et fonctionnelle la plateforme du Mécanisme de coordination sous-régionale ;
- e) Assurer la synergie entre les mécanismes de coordination régionale et sous-régionale.

## **F. Perspectives**

20. S'agissant de la dynamisation et de l'opérationnalisation effectives du Mécanisme de coordination sous-régionale, les activités ci-après ont été envisagées :
- a) Tenir la prochaine réunion du MCSR en 2018 ;
  - b) Tenir, selon la nécessité, des réunions des parties prenantes d'un même groupe thématique intervenant dans le cadre d'un programme ou projet commun ;
  - c) Donner suite à la proposition, par le Bureau sous-régional, d'un canevas des activités fédératrices conformément aux six groupes thématiques précédemment retenus ;
  - d) Rendre effective et fonctionnelle une plateforme virtuelle du MCSR, pour des échanges et une collaboration entre les différents partenaires ;
  - e) Recenser les besoins de renforcement des capacités dans le domaine des politiques publiques et/ou régionales, auxquels l'IDEP pourrait apporter des réponses adéquates.

## **G. Recommandations**

21. Les participants à la réunion du Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Ouest ont recommandé que le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest :
- a) Proposer un canevas des activités fédératrices conformément aux six groupes thématiques précédemment retenus ;
  - b) Rendre effective et fonctionnelle la plateforme du Mécanisme de coordination sous-régionale ;
  - c) Assurer une bonne collaboration entre le MCR-Afrique et le Mécanisme de coordination sous-régional ;
  - d) Organiser la prochaine réunion du Mécanisme de coordination sous-régionale en 2018 ;
  - e) Tenir selon la nécessité des réunions des parties prenantes d'un même groupe thématique intervenant dans le cadre d'un programme ou projet commun ;

- f) Procéder à un inventaire des activités conjointes des différentes organisations en collaboration avec la CEDEAO, afin de ressortir les actions prioritaires pour la zone et cela conformément aux calendriers des différents parties prenantes, acteurs de projets ou programmes conjoints ;
- g) Rendre effective et fonctionnelle une plateforme virtuelle du Mécanisme de coordination sous-régionale pour des échanges et une collaboration entre les différents partenaires ;
- h) Identifier les besoins de renforcement de capacités dans le domaine des politiques publiques et/ou régionales, auxquels l'IDEP pourrait apporter des réponses adéquates.

## Annexes

### Liste des participants

N°	Prénoms et noms	Fonction	Structure	Téléphone	Adresse électronique
1	Yao Guevera	Coordonnateur du PCD	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	Tél. : +234 90 82 33 77 77	<a href="mailto:gyao@ecowas.int">gyao@ecowas.int</a>
2	Simeon Moribah	Spécialiste de l'appui technique auprès du Secrétaire général	Union du fleuve Mano	Tél. : +232 77564657	<a href="mailto:momohena@yahoo.com">momohena@yahoo.com</a>
3	Rawda Omar Clinton	Économiste	Commission économique pour l'Afrique (CEA)	Tél. : +251 911 524 036	<a href="mailto:omar-clinton@un.org">omar-clinton@un.org</a>
4	Étienne Tremblay Champagne	Analyste politique	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel	Tél. : +221 77 333 9413	<a href="mailto:tremblaye@un.org">tremblaye@un.org</a>
5	Deo Nshimirimana	Représentant Résident	Organisation mondiale de la Santé (OMS)	Tél. : +221 776 449 590	<a href="mailto:nshimirimana@who.int">nshimirimana@who.int</a>
6	Gilles Fagninou	Directeur régional adjoint	Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	Tél. : +221 33 869 58 58 poste 269 Mobile : +221 77 503 61 52 Télécopie : +221 33 820 30 65	<a href="mailto:gfagninou@unicef.org">gfagninou@unicef.org</a>
7	Jephte Mue	Responsable de partenariat	Bureau régional de l'UNICEF	Tél. : +221 33 86 99 911	<a href="mailto:jmmrondo@unicef.org">jmmrondo@unicef.org</a>
8	Corinne N'Daw	Directrice régionale adjointe	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)	Tél. : +221 33 86 99 970	<a href="mailto:Corinne.ndaw@unwomen.org">Corinne.ndaw@unwomen.org</a>
9	Karima Bounemra Ben Soltane	Directrice	Institut africain de développement économique et de planification (IDEP)	Tél. : +221 33 823 1020 Télécopie : +221 33 822 2964	<a href="mailto:kbounemra@unidep.org">kbounemra@unidep.org</a>
10	William Affif	Conseiller (principal) de programme régional	Programme alimentaire mondial (PAM)	Tél. : +221 33 849 65 00 Télécopie : +221 33 842 35 62	<a href="mailto:William.affif@wfp.org">William.affif@wfp.org</a>
11	Gislaine Ada Ngaska	Spécialiste de Programme	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	Tél. : +221 775 295 032	<a href="mailto:adangask@unhcr.org">adangask@unhcr.org</a>
12	Aboubacry Demba Lom	Consultant	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	Tél. : +221 776587856	<a href="mailto:Adlom2001@yahoo.fr">Adlom2001@yahoo.fr</a>
13	Abdou Faye	Chef du Bureau de presse	Ministère des finances	Tél. : +221 775500041	<a href="mailto:afaye@minfinances.sn">afaye@minfinances.sn</a>
14	Hawa Aw	Chargée Programme Sahel-PNUD WACA	Bureau régional du PNUD	Tél. : +221 786390590	<a href="mailto:Hawa.aw@undp.org">Hawa.aw@undp.org</a>
15	Mamadou Bamba	Expert Paix Gouvernance	Bureau régional du PNUD	Tél. : +221 77 555 69 24	<a href="mailto:Mamadou.bamba@undp.org">Mamadou.bamba@undp.org</a>
16	Dimitri Sanga	Directeur	Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest	Tél. : +227 92 19 50 31	<a href="mailto:sanga@un.org">sanga@un.org</a>



17	Roswitha Kremser	Spécialiste des affaires politiques	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel	Tél. : +221 788129384	<a href="mailto:kremser@un.org">kremser@un.org</a>
18	Valerie Djioze-Gallet	Secteur de l'éducation	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	Tél. : +221 338649611	<a href="mailto:v.djioze@unesco.org">v.djioze@unesco.org</a>
19	Michele Mathila	Spécialiste de l'état civil	Bureau régional de l'UNICEF	Tél. : +221 778199097	<a href="mailto:mtmathila@unicef.org">mtmathila@unicef.org</a>
20	Privat Denis Akochaye	Spécialiste de la gestion des connaissances	Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest	Tél. : +227 80 76 3 547	<a href="mailto:denisakochaye@un.org">denisakochaye@un.org</a>
21	Gbaguidi Ochozias	Économiste	Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest	Tél. : +227 92 19 57 62	<a href="mailto:ochozias@un.org">ochozias@un.org</a>
22	Amadou Diouf	Économiste	Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest	Tél. : +227 90 95 28 47	<a href="mailto:Diouf19@un.org">Diouf19@un.org</a>
23	Jean Baptiste Eken	Fonctionnaire chargé de l'administration et des finances	Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest	Tél. : +227 92 19 57 61	<a href="mailto:ekenj@un.org">ekenj@un.org</a>
24	Tahirou Gouro	Fonctionnaire chargé de la communication	Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest	Tél. : +227 90 99 99 39	<a href="mailto:Gouro2@un.org">Gouro2@un.org</a>
25	Kadijiatou Amadou	Assistante du personnel	Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest	Tél. : +227 93 85 05 82	<a href="mailto:amadouk@un.org">amadouk@un.org</a>

## Présentation à adopter pour les comptes rendus des réunions des groupes thématiques

Groupe thématique xxx			
Lieu, date de la réunion			
<b>Ordre du jour</b> 1. 2. 3.			
Discussion	Actions	Responsable	Échéance
1. Point/sujet de discussion			
2. Point/sujet de discussion			

### Liste des participants

Prénom et nom	Structure	Téléphone	Email